

# DIRECTIVES D'EMBAUCHE

## PREAMBULE

Ces Directives précisent l'application de la politique sociale des entreprises PALLISCO & CIFM en matière d'embauche du personnel.

(Point n°5 de la Politique Sociale).

Ces « Directives d'Embauche du Personnel » sont assimilées à la « Politique d'Embauche du Personnel » et la Direction s'engage à les appliquer.

## INTRODUCTION

La démarche d'embauche assure le renouvellement des ressources humaines et la transmission de la culture d'entreprise professionnelle et organisationnelle, ainsi que le développement des ressources humaines nécessaires pour accroître la réussite des jeunes et des adultes et la connaissance des diverses compétences.

Notre politique respecte les lois et règlements, notamment :

- Les Lois pouvant avoir un impact sur les diverses procédures, les droits et libertés de la personne, la Loi sur la santé et sécurité au travail, le Code du travail, la Loi sur l'égalité en matière d'emploi ;
- La Convention collective ;
- Les plans de classification des catégories socioprofessionnelles
- Toutes les autres lois et règlements qui pourraient subordonner le processus.

## 1. PRINCIPES

La démarche d'embauche précise les stratégies, les processus et les procédures de recrutement, la sélection et l'embauche des personnes compétentes, capables de s'intégrer, de promouvoir la culture de notre entreprise et de l'enrichir de leurs expériences et de leurs compétences propices à l'atteinte des objectifs de notre entreprise.

## 2. OBJECTIFS

### Les Directives d'embauche ont pour effet :

- De permettre que le processus d'embauche soit équitable, confidentiel, rigoureux, transparent, objectif et réponde à des standards de qualité et d'éthique élevés pour le personnel et les personnes désireuses d'œuvrer au sein de l'entreprise.
- De privilégier à compétence égale, le recrutement de la main-d'œuvre issue du bassin d'emploi local.
- De faciliter l'accès à l'emploi aux populations autochtones en adaptant les méthodes de recrutement.

